

# Documents à présenter pour vos démarches

Informations valables au 01/06/2014 sous réserve de modifications ultérieures

<b>CARTES GRISES</b>	Formulaire de demande A compléter	Pièces d'identité du ou des titulaires et kbis pour les sociétés	Justificatif de domicile	Ancienne Carte grise <sup>+</sup>	Contrôle technique pour véhicule de + 4 ans <sup>3</sup>	Livret famille et/ou acte de naissance	Acte cession ou facture	Volets d'achat	Certificat de conformité Européen ou DREAL	Certificat des Douanes Quitus fiscal	Mandat de la société de crédit ou leasing	Déclaration perte ou vol  Cerfa 13750*02
Changement de domicile	Cerfa 13750*03	✓	✓	✓	✓							
Changement de domicile sur véhicule de location	Cerfa 13750*03	✓	✓	✓	✓						✓	
Changement d'état matrimonial	Cerfa 13750*03	✓	✓	✓	✓	✓						
Changement de propriétaire (particulier à particulier) <sup>+</sup>	Cerfa 13750*03	✓	✓	✓	✓		✓					
Changement de propriétaire (professionnel à particulier) <sup>+</sup>	Cerfa 13750*03	✓	✓	✓	✓		✓	✓				
Déclaration de vente ou cession d'un véhicule	Cerfa 13754*02						✓					
Immatriculation d'un véhicule neuf (achat à l'étranger)	Cerfa 13750*03	✓	✓				✓		✓	✓		
Immatriculation d'un véhicule d'occasion étranger	Cerfa 13750*03	✓	✓	✓	✓		✓		✓	✓		
Duplicata sollicité par le même propriétaire	Cerfa 13750*03	✓	✓		✓							✓
Duplicata sollicité par le même propriétaire (Société de crédit)	Cerfa 13750*03	✓	✓		✓						✓	✓
Succession revente à un tiers (cession du / des héritiers) <sup>1</sup> <sup>+</sup>	Cerfa 13750*03	✓	✓	✓	✓		✓					
Succession reprise par un héritier <sup>2</sup> (certificat de cession du / des autres héritiers)	Cerfa 13750*03	✓	✓	✓	✓		✓					

<sup>1</sup> Produire le certificat d'hérédité délivré en mairie ou un acte délivré par le notaire.

<sup>2</sup> Si l'héritier repreneur est le conjoint marital, 2 cas : l'immatriculation est sous la forme 300 BA 77, la carte grise coûte 2.50 €. Si l'immatriculation est sous la forme CR-999-XW, la carte grise est gratuite. Joindre le certificat d'hérédité, le contrôle technique en cours de validité et le certificat de cession de chaque héritier majeur où jugements de tutelles pour mineurs.

<sup>3</sup> Les véhicules de plus de 4 ans sont soumis au contrôle technique : pour un duplicata, un changement de domicile, un changement d'état matrimonial ou une succession, ce contrôle doit être en cours de validité, pour les autres transactions le contrôle doit avoir été effectué dans les 6 mois qui précèdent la date d'immatriculation.

<sup>+</sup> En cas de changement de propriétaire, l'ancienne carte grise doit être barrée, datée et signée par le ou les anciens(s) propriétaire(s). La carte grise est payante

**Vous avez la possibilité de faire immatriculer votre véhicule auprès des professionnels de l'automobile habilités ayant signé une convention avec la préfecture :  
Liste de ces professionnels sur le site de la préfecture : [www.seine-et-marne.gouv.fr](http://www.seine-et-marne.gouv.fr) - rubrique «démarches administratives»**